

OUBLIS LES + FREQUENTS DANS L'ANNEXE 1A => MEMENTO

Case 9 | Aucun lieu de production

Lieu et procédé de production

Lieu et procédé de production :

Case 10 | Aucun lieu effectif de traitement

10. Installation de traitement

Installation * : d'élimination de valorisation

Lieu effectif de l'élimination/ de la valorisation :

Case 11 | Pas de précision sur la technique utilisée et le motif de l'exportation

11. Opération(s) d'élimination / de valorisation

Choisir un ou plusieurs codes D/R dans la liste * :

Exemple :

R4 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques

Technique utilisée : Recyclage et récupération des métaux

Motif de l'exportation : Absence de filière locale de traitement

Case 14 | Erreur de code

Les Codes (Bâle, OCDE et CE) sont définis par le producteur (ou, à défaut, le détenteur) des déchets. En cas d'erreur manifeste au vu des pièces du dossier, les autorités compétentes le signaleront au notifiant et échangeront avec lui pour corriger l'annexe 1A.

Case 15 | Pas de code des autorités, oubli de pays de transit, oubli des points d'entrée / sortie

Exemple :

15. Pays / Etats concernés				
	Pays/États concernés	Numéro de code des autorités compétentes	Point précis d'entrée	Point précis de sortie
État d'exportation/d'expédition	FR - France	F		LONGONI
État de transit	MG - Madagascar	MG	DIEGO SUAREZ	MAJUNGA
État de transit	MU - Maurice, Ile	MU	PORT LOUIS	PORT LOUIS
État d'importation/de destination	FR - France	F	POINTE DES GALETS	